

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf D.U. : 04/pfu/178097
Réf D.M.S. : 2043-0014/4/2006-343 PU
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.175/s.406
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue Ravenstein, 1 – Hôtel Ravenstein.

Abattage de trois arbres.

Avis conforme (*Dossier traité par M. P. Fostiez – D.U. et M. H. Vanderlinden – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 17 janvier 2007, en référence, reçue le 22 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 février 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un **avis conforme favorable sous réserve.**

La demande introduite par la Régie foncière de Bruxelles-Ville porte sur l'abattage de deux érables sycomores et d'un tilleul, situés dans la cour servant de terrasse à la taverne-restaurant mitoyenne de l'hôtel Ravenstein, classé comme monument en sa totalité.

Erable (n°1)

L'érable (le plus imposant des deux érables) est implanté dans l'angle de la cour, à quelques centimètres du contrefort du portail d'entrée de l'hôtel Ravenstein et à moins d'un mètre du mur à front de rue, dans l'alignement de ce dernier. Ce mur montre un bombement inquiétant qui pourrait être attribué au poids et aux racines de l'arbre (sans certitude). Bien que son état de santé apparent paraisse satisfaisant, l'arbre est fortement dévalorisé du point de vue esthétique, par son port désordonné et surtout en raison de l'écimage de l'ensemble des charpentières.

La CRMS souscrit à la proposition d'abattage de l'érable n°1, pour ces différentes raisons.

Par contre, celle de replanter un charme ou un tilleul à la place du gros érable qui menace la stabilité des maçonneries à front de rue, même en le décalant de deux mètres, semble contre-indiquée parce qu'elle risque de reproduire les mêmes problèmes à longue échéance (essences de première grandeur). En outre, l'abattage des deux érables mettra le tilleul en valeur.

La CRMS estime qu'il convient de privilégier un arbre de troisième grandeur, voire une espèce arbustive. La proposition du Service des Espaces verts de la ville, à savoir un camélia, à feuilles persistantes, est également acceptable.

Erable (n°3)

Planté à environ 1 mètre de la terrasse couverte du restaurant, ce sujet, en raison de ses dimensions très médiocres, ne menace ni la stabilité des maçonneries, ni la sécurité, mais la réduction de sa couronne à quelques ramifications éparses, la banalité de son espèce (probablement un semis spontané) lui ôte toute valeur ornementale et tout avenir.

La CRMS souscrit à la proposition d'abattage de l'érable n°3 et suggère, comme la DMS, de le remplacer par un buis.

Tilleul (n°2)

Localisé à 1,20 ou 1,50 m, à la fois de la façade vitrée de la taverne et du mur de soutènement de la terrasse, mitoyen de la cour de l'hôtel Ravenstein située en contrebas, il semble en parfait état de santé, malgré la faible inclinaison de son tronc en direction de la terrasse et sa tendance à développer et perdre du bois mort qui justifient la demande d'abattage.

Sur place, on observe cependant peu de bois mort dans la couronne et le sol n'est jonché que de petits rameaux.

Les dimensions respectables du tilleul, son port esthétique, sa couronne ovoïde non affectée par l'élagage, le volume de feuillage important qu'il offre en période estivale et son adaptation au milieu urbain dont il constitue une composante végétale traditionnelle, sont autant de caractéristiques qui en font un sujet appréciable dans le contexte local, pauvre en végétation arborescente.

Par conséquent, la Commission s'oppose à l'abattage du tilleul n°2 et demande de procéder à l'élagage des branches mortes (taille douce).

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden).